

**N° : DP 20/356**

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2 EME GENERATION- TRAVAUX DE RESTAURATION DU LITTORAL DES VIEUX SALINS D'HYERES-**

#### **Le Président de la Métropole**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**VU** la Décision du Président de Toulon Provence Méditerranée n° DP17/63 du 16 mai 2017 relative à l'attribution du marché pour la définition de la stratégie de gestion du cordon littoral des vieux salins – Etude globale de l'érosion et définition d'une stratégie d'aménagement,

**VU** le contrat de baie des îles d'or [2016-2021] signé le 3 juillet 2017,

**VU** le document unique de gestion des sites du Conservatoire du littoral sur la commune d'Hyères validé en décembre 2018,

**VU** l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable du 10 février 2020,

**VU** la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 du Conseil régional qui définit les principes et les modalités des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) de deuxième génération qui représentent la politique contractuelle en direction des Intercommunalités et qui deviennent un outil privilégié pour mettre en œuvre les priorités régionales définies dans le Plan climat régional «Une Cop d'avance» et dans le Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

**CONSIDERANT** que Toulon Provence Méditerranée a réalisé entre 2017 et 2019 des études permettant de définir le programme de travaux nécessaires pour restaurer le littoral des Vieux Salins dans une démarche de gestion durable du trait de côte,

**CONSIDERANT** que la première tranche de travaux a été réalisée par le Conservatoire du Littoral dans le cadre du projet Marittimo-Maregot bénéficiant de financements européens et que le résultat de la renaturation a été accueilli favorablement par le public fréquentant les lieux et qu'il convient de poursuivre les travaux,

**CONSIDERANT** que la Métropole Toulon Provence Méditerranée réalisera la seconde tranche des travaux de restauration du littoral des vieux salins par l'enlèvement des enrochements sur un linéaire de 275 mètres, en continuité des travaux réalisés par le Conservatoire du Littoral en 2019,

**CONSIDERANT** que le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi de la manière suivante :

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

| <b>Partenaires</b>   | <b>% de participation</b> | <b>Montant de l'aide</b> |
|--|---------------------------|--------------------------|
| Région Provence<br>Alpes Côte d'Azur                           | 20 %                      | 19 662 €                 |
| Agence de l'Eau Rhône<br>Méditerranée Corse                    | 50%                       | 49 155 €                 |
| Métropole Toulon<br>Provence Méditerranée<br>(autofinancement) | 30%                       | 29 493 €                 |
| Total  | 100 %                     | 98 310 €                 |

# DECIDE

## ARTICLE 1

**DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement de l'opération, tel que visé dans le tableau récapitulatif ci-dessus, mentionnant son coût, les participations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et l'autofinancement du maître d'ouvrage.

## ARTICLE 2

**DE SIGNER** tout document nécessaire relatif à cette opération et au financement correspondant.

## ARTICLE 3

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits à l'opération n°23127 article n°76.1-2128, Budget principal 2020.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **20 AOUT 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

